

Ecole élémentaire  
George SAND / Jules VERNE  
12-14 Rue des Ecoles / Aunay sur Odon  
14260 Les Monts d'Aunay  
Tél : 02.31.77.60.35

**PROCES VERBAL  
du CONSEIL D'ECOLE  
du lundi 18 octobre 2021**

**Présents :**

- M. Dupont Noël, **Directeur de l'école élémentaire**
- Mme Salmon Christine, **Maire des Monts d'Aunay**
- Mme Olive Lydie, **Maire adjointe des Monts d'Aunay chargée des affaires scolaires**
- Mme Lesourd Laure, **Conseillère municipale de Malherbe / Ajon**
- Mr Salliot Pierre, **Maire de Bonnemaison**
- Mmes Alle-Crocquevieille Caroline, Bars-Mayer Elise, Bourdon Sylvaine, Carjuzâ Stéphanie, Chennevière Nathalie, Crand Florence, Desmorteux Mélina, Heuzé Ingrid, Lefaudeux-Farcy Sylvie, Morand Cindy, Piet Mylène, Plancq Elise, Pont Agate, Sébert Catherine, M. Marais Jean-Michel, **Enseignants**
- Mmes Agnes Linda, Desclos Sabrina, Goulas Hélène, Martel Elodie, Saxe Laura, Taillebosq Mathilde, Voisin-Tabaud Cindy, M. Hervieu Morgan, Kouchari Fayçal, **Représentants de parents d'élèves**

**Excusés :**

- Mme Véronique Bérard, **IEN de la circonscription de Vire**
- Mmes Bissey Aurore, Corbin Steffie, Lemelle Lorelei, Richard Betty, **Enseignantes**
- Mmes Allée Aurélie, Lefebvre Emeline, Pfeiffer Nathalie, Roure Julie, M. Mauviel Stéphane, **Représentants de parents d'élèves**

**Secrétaires :**

- Mmes Heuzé Ingrid et Desmorteux Mélina

**Ordre du jour :**

- 1- Fonctionnement du conseil d'école :
  - Composition, compétences et réunions du conseil d'école
  - Election des représentants de parents d'élèves
- 2- Vie scolaire :
  - Effectifs à la rentrée 2021
  - Règlement scolaire et charte de la laïcité
  - Actions du projet d'école 2020-2025
  - Projets et sorties scolaires 2021-2022
- 3- Bilan de la coopérative scolaire
- 4- Travaux et Sécurité :
  - Protocole sanitaire

- Exercices incendie et PPMS
  - Sécurité aux entrées et sorties de l'école
  - Travaux divers
- 5- Péri-scolaire
- Cantine et garderie
- 6- Questions et informations diverses
- Nom de l'école
  - APE

## **1 – Fonctionnement du conseil d'école :**

### **● Composition du Conseil d'École :**

- Le directeur (président) et tous les enseignants de l'école
- Les représentants élus des parents d'élèves
- les maires (ou représentants) et le conseiller chargé des affaires scolaires
- le D.D.E.N. chargé de visiter l'école
- L'I.E.N. de la circonscription

Le directeur, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile pour l'ordre du jour.

### **● Compétences du Conseil d'École :**

Le Conseil d'École, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école.
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire soumis au Directeur académique.
- donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement et la vie de l'école : actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués à l'école, conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants.
- adopte le projet d'école.
- est consulté sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

### **● Réunions du Conseil d'École :**

Le conseil se réunit, au moins, une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent les élections des représentants de parents d'élèves.

Il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres. Dans tous les cas, le directeur convoque et propose l'ordre du jour.

## ● Election des représentants de parents d'élèves :

Seule, une liste de 13 candidats a été présentée.

Nombre d'électeurs inscrits : 440

Nombre de votants : 251 (soit 57,05 % de taux de participation) en hausse par rapport à 2020-2021 (43,16 %)

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 249

Attribution des sièges pour l'année 2021-2022 : 13 sur 14 à pourvoir

Le 14<sup>ème</sup> siège a été pourvu par tirage au sort.

Suite à l'absence de vote à l'urne le 8 octobre 2021, monsieur Dupont propose aux membres du conseil d'école d'organiser les prochaines élections de représentants de parents d'élèves uniquement par correspondance. Les membres du conseil d'école émettent un avis favorable à cette proposition.

## 2 – Vie scolaire :

### ● Effectifs à la rentrée 2021

Suite à la baisse d'effectifs des CP, la DSDEN a décidé de fermer un dispositif CP 100% réussite pour la rentrée. L'école ne dispose donc plus que d'un dispositif CP 100% réussite supplémentaire. L'effectif maximal des CP est donc passé à 15 élèves au lieu de 12 l'année dernière.

Classes	Classe	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	TOTAL
SEBERT Catherine	CP	15						15
CRAND Florence	CP	14						14
CHENNEVIÈRE Nathalie	CP	15						15
BOURDON Sylvaine	CE1		23					23
CARJUZÀÀ Stéphanie	CE1		21					21
DESMORTREUX Mélina	CE1-CE2		10	10				20
PIET Mylène	CE2			20				20
BARS-MAYER Elise	CE2			20				20
BISSEY Aurore / PONT Agate	CM1				22			22
ALLE Caroline / Morand Cindy	CM1				22			22
CORBIN Steffie / Lemerre Lorelei	CM1-CM2				10	10		20
PLANCQ Elise / Heuzé Ingrid	CM2					22		20
RICHARD Betty / Heuzé Ingrid	CM2					21		22
MARAIS Jean-Michel	ULIS						12	12
	TOTAL	44	54	50	55	52	12	<b>267</b>

Moyenne des effectifs en CE1, CE2,  
CM1 et CM2 avec inclusion des  
ULIS : 22,50

Dans le cadre du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) :

- Mme LEFAUDEUX-FARCY, enseignante spécialisée, aide les enfants en cas de besoins sévères et persistants en CE1, CE2, CM1 et CM2. 24 élèves sont actuellement pris en charge.
- Mme ROUSSEAU Caroline, psychologue scolaire, intervient en cas de demande des enseignants ou des parents.

Mmes Monrocq Cécile, Pioline Ourida, Valentin Patricia, Vivier Rose-Marie et Wieber Elodie, accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH,) interviennent auprès d'élèves relevant de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

### ● Règlement scolaire et charte de la laïcité

Le règlement scolaire est adopté par le conseil après une modification de l'article 4.3.3 :

***Sont autorisés à l'école : Certains jeux sous réserve d'accord de l'équipe enseignante et sous la responsabilité de l'élève propriétaire.***

La charte de la laïcité sera jointe au règlement intérieur.

Afin de limiter le nombre de photocopies, le compte-rendu du conseil d'école et la charte de laïcité seront désormais affichés à l'entrée de l'école et consultables sur le site de l'école.

### ● Actions du projet d'école 2020 – 2025

#### Amélioration de la vie scolaire (relation école/famille, partenariat, ...)

- 1) Site d'école : on y trouve des articles écrits par les élèves, les comptes-rendus des conseils d'école, les horaires de l'école, le calendrier scolaire, les menus de la cantine...
- 2) Expérimentation d'un environnement numérique de travail (ENT One) en CP, CE1, CM1 et CM2 : agenda électronique, blog, transfert de fichiers, cahier de liaison....
- 3) LSU (livret scolaire numérique) fin janvier et fin juin remis au moins une fois par an directement aux parents lors d'un entretien avec l'enseignant.
- 4) Messagerie de classe permettant aux parents de communiquer avec l'enseignant de leur enfant en cas de continuité pédagogique à distance
- 5) Projet du bien-vivre ensemble : conseil d'élèves qui se réunira tous les mois, sensibilisation à l'utilisation des écrans avec la participation du médecin, de l'infirmière et du psychologue scolaire.

## **Amélioration des résultats des élèves au regard des attendus de fin de cycle**

### **Réponse à la difficulté scolaire et aux besoins particuliers repérés chez les élèves :**

#### 1) Mise en place des CP 100 % réussite

Les effectifs dans les classes concernées (CP 100 % réussite) sont limités à 15, ce qui favorise de façon évidente les apprentissages : individualisation des apprentissages, organisation spatiale de la classe facilitée pour le travail en ateliers... Les enseignantes de CP continueront de bénéficier tout au long de l'année d'une formation spécifique leur permettant d'optimiser la mise en place de ce dispositif.

Les enseignants de CE1 constatent une évolution du comportement des élèves après une année de CP 100% réussite : ils sont davantage acteurs dans les apprentissages et déchiffrent tous.

#### 2) Evaluations diagnostiques de début d'année dans toutes les classes et prise en charge des élèves à besoins particuliers

Tous les élèves de l'école ont passé des évaluations en début d'année. Pour les CP et CE1, ces évaluations étaient nationales.

Les résultats ont été transmis à la famille lors d'une rencontre avec l'enseignant.

Les prises en charge des élèves à besoins particuliers en APC et par l'enseignante RASED sont de nouveau en place

#### 3) Inclusion des élèves d'ULIS dans les classes ordinaires : elles sont de nouveau possibles après une interruption due au protocole sanitaire.

#### 4) Défi lecture CM2-6<sup>ème</sup> : il se déroulera en fin d'année lorsque les élèves visiteront le collège si le protocole sanitaire le permet.

#### 5) Projet « Les incorruptibles » pour les GS, CP et CE1 avec l'intervention de la responsable de la bibliothèque municipale. Les élèves seront invités à lire tout au long de l'année une collection d'ouvrages pour élire en juin celui qui leur a le plus plu.

## **Education artistique, culturelle et sportive et culture scientifique et humaniste**

#### 1) Projet « Ecole et cinéma » :

L'objectif principal est de sensibiliser les élèves à une culture du cinéma pour la jeunesse dans un contexte local. Le Cinéma Paradiso propose à chaque élève 3 films : « Azur et Asmar » et « La vallée des loups » (CP, CE1, CM1, CM2, ULIS), « Charlie Chaplin : le cirque » (CP, CE1, ULIS), « Edward aux mains d'argent » (CM1, CM2). Les CE2 ne participeront pas à ce projet mais assisteront à deux spectacles vivants de danse proposés par Pré-Bocage Intercom.

#### 2) Projet « Musique et danse à travers le monde » :

Les enseignants ont été informés à la rentrée par Manuella Germain de Montauzan, professeure de musique, qu'elle n'interviendrait plus à l'école comme elle le faisait depuis de nombreuses années dans le cadre d'un contrat local éducatif

Surpris par cette décision, ils ont tenu à rédiger un courrier à destination des instances concernées (DSDEN, Pré-Bocage Intercom, Ecole de musique d'Aunay sur Odon, mairie des Monts d'Aunay) pour leur faire part de leur mécontentement pour les raisons suivantes :

- Grâce aux compétences indiscutables de Manuella Germain de Montauzan, de nombreux projets musicaux d'un intérêt pédagogique évident ont été menés par les enseignants des différentes écoles du territoire : Aunay sur Odon, Seulline, Epinay sur Odon, Noyer-Bocage, Plessis-Grimoult, Jurques...
- Alors que cette décision a été prise en juillet, les écoles n'ont reçu aucun courrier. L'information leur a été donnée par Manuella Germain de Montauzan suite à son licenciement.
- Dans un secteur peu favorisé comme celui des Monts d'Aunay, l'école de musique doit avoir pour vocation de toucher un maximum de public. Si elle renonce à cette mission, elle ne se limite qu'à des enfants de milieu favorisé.

Mme Salmon précise que le département qui subventionnait l'école de musique d'Aunay sur Odon pour ces interventions a décidé de se retirer, estimant que la gestion des écoles primaires ne relève pas de ses compétences. Elle partage cette position mais regrette l'absence d'information, tant au niveau des élus que des écoles.

Malgré cette triste nouvelle, l'équipe enseignante a décidé de maintenir le projet en s'appuyant sur les compétences des enseignants musiciens et d'Anne Marescal, professeure de danse. Deux spectacles musicaux sont prévus fin mars sous réserve que la salle des fêtes soit disponible et que le protocole sanitaire le permette.

Dans le cas contraire, une vidéo sera enregistrée et donnée aux parents d'élèves.

## ● Projets et sorties scolaires 2021-2022 :

☛ Les projets et sorties ci-dessous ne pourront être réalisés que si le protocole sanitaire en vigueur le permet.

### Sorties pédagogiques 2021-2022 :

Comme tous les ans, chaque classe disposera d'un budget accordé par la coopérative pour les sorties pédagogiques :

CP et ULIS ⇨ 350 €                      CE1, CE2, CM1, CM2 ⇨ 500 €

Dans le contexte sanitaire actuel, la classe de découverte prévue pour les CM1 n'aura pas lieu. Les CM1 se rendront cependant à la base de loisirs de Pont d'Ouilly pour un projet sportif sans nuitées la semaine du 30/05/22 au 03/06/22.

### Piscine :

Suite au protocole sanitaire imposé par le gouvernement pour la piscine, seuls les CE1 et ULIS se rendront à la piscine de Villers-Bocage cette année.

### **Spectacle :**

Pour des raisons financières, la coopérative scolaire ne sera pas en mesure de financer un spectacle pour les élèves cette année.

## **3 – Bilan de la coopérative scolaire :**

Les comptes de l'école sont gérés par la mandataire de l'école et vérifiés, chaque année, par la commission départementale de contrôle des coopératives scolaires.

Pour cette année, la mandataire est Mme Chennevière.

Au 31 août 2021, la coopérative scolaire disposait de 18 298, 84 € soit un déficit de 14 542 € par rapport au résultat de l'exercice précédent.

#### **Produits : 20 309,50 €**

- Participation volontaire des parents : 3720 €
- Participation des parents aux projets culturels : 0 €
- Subventions culturelles de communes : 9 748 €
- Vente de photos : 1 150,40 €
- Remboursement classe de mer : 3 971,32 €
- Subvention classe d'eau : 1 680 €
- Remboursement livres détériorés : 39,78 €

#### **Dépenses : 34 851,99 €**

- Coop de classes : 2 763,10 €
- Adhésion OCCE : 840,95 €
- Ecole et Cinéma : 1 051,10 €
- Classe sportive à Pont d'Ouille : 16 932 €
- Spectacles, interventions animateurs : 2 513 €
- Sorties : 5 772,80 €
- Achats divers : 2 280,15 €
- Classe d'eau : 2 343,89 €
- DVD spectacle musical : 840 €
- Intervenante danse : 2 028 €

Mme Desclos, Présidente de l'APE, informe le conseil qu'une subvention de 2 000 € sera versée à l'école très prochainement. Les membres du conseil remercient les bénévoles de l'APE pour leur investissement.

Il est cependant regrettable que les communes d'Aurseulles, Brémoy, Clécy, le Mesnil au Grain, Longvillers et Seulline n'aient pas versé la subvention de 32 € par élève. Mme Salmon propose de rédiger un courrier aux communes concernées pour les inciter à le faire.

Les photos de classe ont eu lieu le 14 et 15 octobre. La photographe d'Aunay sur Odon n'étant pas intéressée, le laboratoire « Photo Villers-Bocage » a été retenu. Les commandes pourront se faire sur internet.

## **4 – Sécurité et travaux :**

- **Protocole sanitaire**

Le protocole sanitaire a été allégé depuis le lundi 4 octobre :

- Le port du masque n'est plus obligatoire pour les élèves à l'école élémentaire mais le reste pour les adultes dans les lieux clos ou à fort rassemblement.
- Les règles pour la ventilation des locaux, la distanciation physique, le lavage des mains et la désinfection des locaux sont maintenues.
- Les règles en matière de brassage des élèves et pour les activités physiques et sportives sont allégées.

A ce jour, aucun élève de l'école n'a été testé positif au Covid-19 depuis la rentrée.

#### ● Exercices incendie et PPMS

L'exercice incendie du 27/09/21 a été réalisé avec succès.

Un exercice PPMS attentat intrusion sera organisé avant les vacances de Noël.

#### ● Sécurité aux entrées et sorties de l'école

Des problèmes de sécurité aux entrées subsistent :

Des véhicules sont régulièrement stationnés à des endroits interdits. Il est dommage que les gendarmes n'interviennent pas lorsqu'ils patrouillent devant l'école. Mme Salmon fera le nécessaire auprès de la gendarmerie.

Entrée C rue des Jardins :

- Absence de passage piétons permettant aux personnes d'utiliser les 2 trottoirs : la création d'un passage piétons est envisageable mais il faut attendre le dépôt de permis de construire pour le terrain qui est à proximité.
- Véhicules de parents d'élèves entrant ou sortant du parking des enseignants avec risque de collision : une chaîne rouge et blanche sera tendue sur le temps des entrées et sorties.

#### ● Rénovation des bâtiments

Un architecte a été choisi pour la rénovation des anciens bâtiments : isolation, huisseries, chaudières, aménagements intérieurs...

Le chantier devrait commencer à partir de la rentrée 2023 et pourrait durer deux années. Les élèves seront probablement accueillis dans des classes mobiles.

Madame Salmon tient à ce que l'équipe enseignante soit associée à ce projet de rénovation.

## 5 – Périscolaire



- **Cantine et garderie**

Le syndicat scolaire ayant été dissout en septembre, la gestion de la cantine et de la garderie a été reprise par la municipalité.

Suite à un problème technique, l'édition des factures de cantine a pris du retard. Les premières factures devraient arriver très prochainement.

Un portail famille sera opérationnel dès le mois de janvier. Il facilitera les échanges entre les familles et la mairie : inscriptions, paiements, réservations, annulations...

Le conseil d'élèves s'est réuni pour faire le point sur la garderie et la cantine en présence d'Astrid Huard, la responsable du périscolaire et de Sébastien Vibert, animateur.

Suites à ces échanges très riches, des mesures ont été mises en place.

## **6 – Questions et informations diverses**

- **Nom de l'école**

La majorité du conseil municipal a pris la décision de donner le nom de Pierre Lefebvre à l'école élémentaire. Une plaque avec le nom de l'école, le drapeau de la France et la devise « liberté-égalité-fraternité » sera déposée lors d'une cérémonie le 20 novembre.

Les enseignants tiennent à faire remarquer à madame Salmon que contrairement à ce qui a été dit en conseil municipal, ils n'étaient pas au courant de ce projet.

Mme Salmon reconnaît son erreur et prie les enseignants de bien vouloir l'en excuser.

Les 2 bâtiments anciens garderont leur nom : G. Sand et J. Verne.

Les élèves seront sollicités pour trouver un nom au bâtiment du haut et à celui de la direction.

- **APE**

Information de Mme Desclos, Présidente de l'APE :

Tous les membres du bureau se représentent cette année sauf Ingrid Hébert. Les membres actuels de l'APE souhaiteraient que les parents des élèves de CP et CE1 prennent le relais pour faire perdurer l'association.

Elle regrette le manque d'investissement des familles et constate un manque de motivation des élèves de CM1 et CM2 pour les actions proposées par l'APE.

### **Dates des prochains conseils d'école :**

Lundi 28 février 2022 de 18h à 20h00

Mardi 28 juin 2022 de 18h à 20h00

Le directeur,

Noël Dupont